



SAINT ROMAIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Ordinaire du Conseil Municipal

Du 3 mars 2016

L'an deux mil seize, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 25/02/2016

Membres présents : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Jacques CHEVALIER, Bernard MARTENOT, Roland MARTIN, Mathieu THIBERT; Mmes Carole CHABOCHE, Myriam MULLER, Sandra POULET.

Membre absent:

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article I 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

1- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2016**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28/01/2016, ne soulève aucune observation. Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2- **Délibérations n°2016-03-006, 2016-03-009 et 2016-03-012: vote des comptes administratifs – Budgets principal Commune et annexes Pichotot et CCAS 2015**

M. le Maire s'est retiré de la séance. Lecture a été donnée de l'ensemble des comptes administratifs 2015. Il a été précisé à l'assemblée que les résultats de ces comptes étaient identiques à ceux des comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier de Nolay.

Ces comptes faisaient ressortir les résultats suivants :

Budget Commune :	Section fonctionnement	excédent	+ 72 417.51€
	Section investissement	excédent	+ 17 050.65€
	Résultat global		+ 89 468.16€
Budget Pichotot :	Section fonctionnement	excédent	+ 14 125.17€
	Section investissement	déficit	- 14 078.80€
	Résultat global		+ 46.37€
Budget CCAS :	Section fonctionnement		0€
	Section investissement		0€
	Résultat global		0€

En l'absence de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les comptes administratifs 2015 ci-dessus présentés.

M. le Maire revient dans la salle.

Vote : accord à l'unanimité

3- Délibération n°2016-03-007, 2016-03-010 et 2016-03-013 : vote des comptes de gestion – Budgets principal Commune et annexes Pichotot et CCAS 2015

M. le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2015 proposés par M. le Trésorier de Nolay pour :

- le budget principal Commune
- le budget annexe Pichotot
- le budget annexe CCAS

Ces comptes étaient identiques aux comptes administratifs de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2015.

Vote : accord à l'unanimité

4- Délibération n°2016-03-008 et 2016-03-011 : Affectation des résultats

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient, une fois les comptes administratifs votés et avant l'adoption des budgets primitifs, de procéder à l'affectation des résultats de chaque budget.

Il propose les affectations de résultats suivantes :

Budget Commune :	résultat reporté en fonctionnement (002) excédent	72 417.51€
	Résultat d'investissement reporté (001) excédent	17 050.65€
Budget Pichotot :	affectation complémentaires (1068)	14 078.80€
	Résultat reporté en fonctionnement (002)	46.37€
	Résultat d'investissement reporté (001) déficit	14 078.80€

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté les propositions présentées par M. le Maire et énumérées ci-dessus.

Vote : accord à l'unanimité

5- Délibération n°2016-03-014 : vote de la fiscalité locale pour 2016

Pour 2016, malgré la baisse importante des dotations de l'Etat, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir sans changement le taux des taxes locales au niveau de l'année 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 7.700%
- Taxe foncière sur le bâti : 8.680%
- Taxe foncière sur le non bâti : 22.220%

Le conseil municipal, à la majorité, accepte les propositions présentées par M. le Maire et énumérées ci-dessus

Vote : 10 voix pour / 1 voix contre

6- Délibération n°2016-03-015 : vote des amortissements pour 2016

Monsieur le maire précise à l'assemblée que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il propose :

- d'adopter une durée d'amortissement de 10 ans pour le fonds de concours versé au SICECO dans le cadre de l'enfouissement des réseaux payés en 2015 (110 095 euros / 10 ans = 11 009.50 euros par an)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Vote : accord à l'unanimité

7- Délibération 2016-03-016 : redevance d'occupation du domaine public pour 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir sans changement le montant annuel de la redevance pour mise à disposition du domaine public au même niveau que pour l'année 2015.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir le montant annuel de la redevance pour mise à disposition du domaine public, à l'emplacement occupé par la terrasse de l'établissement Hôtel des Roches, au même niveau que pour l'année 2015 soit 350 €.

Vote : accord à l'unanimité

8- Délibérations 2016-03-017 et 2016-03-018 : vote des budgets primitifs 2016

Après avoir donné lecture du projet des budgets primitifs 2016 concernant :

- Le budget principal Commune
- Le budget annexe Pichotot

M. le Maire a présenté les budgets dont les montants s'élèvent comme suit :

Budget Commune :	Section fonctionnement	292 532.00€
	Section investissement	112 850.00€
Budget Pichotot :	Section fonctionnement	43 222.00€
	Section investissement	45 163.00€

Le conseil municipal approuve l'ensemble de ces budgets primitifs présentés pour 2016.

Vote : accord à l'unanimité

9- Délibération 2016-03-019 attributions des subventions aux associations pour 2016

M. le Maire a donné lecture de l'ensemble des demandes de subventions 2016 reçues en mairie et a rappelé à l'assemblée les montants des subventions accordées l'an passé.

- ADMR de Nolay : 100 €
- FSE du collège Lazare Carnot, Nolay : 125 €
- Coopérative scolaire de Saint Romain : 400 €
- AREHR : 500 €
- Les amis des 3 écoles : 100 €
- Divers (dont le Noël versé aux Amis des 3 Ecoles) : 975 €

Le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions comme mentionné ci-dessus

Vote : 9 voix pour / 2 abstentions

10- Délibération 2016-03-020 : institution de la taxe d'aménagement

Le Maire expose que la fiscalité de l'urbanisme a évolué, avec la création d'une nouvelle taxe d'aménagement (TA) outil de financement des équipements publics de la commune.

La TA se substitue à différentes taxes telle que la taxe locale d'équipement.

Elle est applicable dans les communes dotées d'une carte communale sous réserve que le conseil municipal ait décidé de son application. En effet, la commune ne disposant pas de POS ou PLU approuvé, la décision d'appliquer la TA doit être explicite.

Le Maire précise que le conseil municipal doit, à travers la présente délibération ou des délibérations complémentaires, se prononcer sur le principe de la TA, sur le taux applicable, sur les cas d'exonération partielle ou totale, sur une éventuelle différenciation du taux par secteurs de la commune.

Le conseil municipal décide, à la majorité de ses membres :

- d'instituer la taxe d'aménagement à partir du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble du territoire communal.
- De voter le taux et préciser les exonérations éventuelles avant le 30 novembre 2016 par le biais d'une délibération complémentaire.

Vote : 8 voix pour / 1 contre / 2 abstentions

11- Délibération 2016-03-021 : reversement des frais d'élections de 2015

M. le Maire propose au Conseil Municipal de répartir les indemnités versées par l'Etat pour les dépenses occasionnées lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 et des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 à l'agent communal ayant participé à l'organisation de ces élections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'attribuer l'intégralité de la somme soit 253.72 € à la secrétaire de mairie.

Vote : accord à l'unanimité

12- Délibération 2016-03-022 : signature de la convention avec le Conseil Départemental

Le maire rappelle la convention signée avec le Conseil Départemental de Côte d'Or ayant pour objet de définir préalablement à toute intervention les modalités relatives à la sollicitation des services départementaux pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2015, M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention prenant effet le 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil, accepte à l'unanimité de ses membres.

Vote : accord à l'unanimité

13- Délibération n°2016-03-023 : compétence de la « gestion des eaux pluviales »

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention, en vue de l'exercice transitoire de la compétence « Gestion des eaux pluviales », a été conclue et signée en date du 12/05/2015 entre la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la commune de Saint Romain au titre de l'année 2015, après délibération concordante de chacune des collectivités.

Cette convention devait permettre aux communes de poursuivre la gestion de cette compétence durant l'année 2015, période mise à profit par la CABCS pour engager les études nécessaires, à la reprise des missions au 1er janvier 2016.

Le Maire souligne que l'évolution de la législation (Loi NOTRe) et la densité ainsi que la complexité des informations déjà récoltées auprès des communes n'ont pas encore permis de définir le périmètre qui sera transféré.

Il précise que le cabinet en charge de l'étude pour le compte de CABCS, propose d'attendre les précisions du ministère en la matière qui devraient intervenir début d'année 2016, et par conséquent recommande de prolonger l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la prorogation de la convention et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à ladite convention.

Vote : accord à l'unanimité

14- Délibération 2016-03-024 : modification des statuts du SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre dernier, le comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts. Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du SICECO, en la dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au SICECO

Il précise que c'est maintenant au tour des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par le comité du SICECO et autorise le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

Vote : accord à l'unanimité

15- Délibération 2016-03-025 : extension du réseau d'eau à Brully

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par la SAUR pour se prononcer sur l'extension du réseau d'eau au niveau de Brully.

Considérant qu'il est nécessaire d'alimenter en eau le secteur de Brully situé sur le territoire communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la SAUR à passer sur les terres communales pour effectuer les travaux nécessaires à l'extension du réseau d'eau à Brully sous réserve de remise en état des lieux.

Vote : accord à l'unanimité

16- Délibération 2016-03-026 : échange de parcelles Commune / M. Vard

M. le Maire précise que le dossier est encore à l'étude et ne permet pas de se positionner à ce jour.

Il propose de poursuivre ses investigations auprès de différents organismes partenaires de la commune et de remettre le sujet à l'ordre du jour d'un conseil municipal ultérieur.

17- Délibération 2016-03-027 : fixation du prix de vente de parcelles communales en Pichotot

Monsieur le Maire expose la demande du syndicat d'aire de lavage de Meloisey-Saint Romain relative au souhait d'acquisition de parcelles communales.

Il propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur leur accord de mise en vente des terrains et sur les tarifs pratiqués.

Monsieur le Maire demande aux intéressés (Messieurs Buisson, Germain et Martenot) de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Donne un avis favorable à la vente des parcelles B722 et/ou 724 pour une superficie de 800m² à 1000m² environ au Syndicat de l'Aire de lavage de Saint Romain Meloisey dans le cadre de leur projet d'aire de lavage
- Fixe un tarif de 22€ /m² HT

Vote : 8 pour / 3 non votants

Questions et informations diverses

1/ Compte-rendu des réunions par les élus et des décisions du maire en vertu de ses délégations.

2/ Lecture des courriers :

- Mme Guyot Geneviève expose le cas de l'écoulement de son chéneau et de la réparation du trottoir devant chez elle. Une réponse lui sera apportée.
- M. Rocault confirme sa volonté d'échange ou de location de la parcelle ZC11 : une proposition de bail lui sera faite.
- Le Conseil départemental demande de désigner une association et de lui remettre le dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à la Vie Associative pour l'année 2016. Le conseil municipal a choisi de le remettre à l'AREHR.
- M. Vernaton appelle à la vigilance du conseil sur la préservation du sentier en Jarron pour les adeptes de randonnées et VTT : une réponse lui sera apportée.
- Mme Clarissou évoque le règlement des factures SAUR suite au problème de suppression de l'automne 2015. L'adjoint en charge du dossier rappelle que le dossier est en cours et qu'il relance régulièrement la SAUR à ce sujet.

3/ Urbanisme :

- Les plots devant le portail de la mairie sont jugés inappropriés et seront enlevés dans les prochains mois.

- M. le Maire informe l'assemblée du versement de la subvention de 3000€ accordée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

4/ Population :

- La campagne 2016 de recensement de la population est finie. M. le Maire tient à remercier l'ensemble de la population pour sa participation et son accueil auprès de l'agent recenseur. Les chiffres seront communiqués ultérieurement par l'INSEE.

Réunion du prochain conseil municipal : le 14 avril 2016 à 20h30

Fin de la séance : 00h30

Saint Romain, le 08 mars 2016

Le Maire

Serge GRAPPIN